



Location-vente et mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à la décision du Conseil général de modifier le règlement sur la gestion des déchets et d'adopter le système de la taxe au sac, il s'agit à présent de concrétiser notre méthode d'élimination des ordures ménagères selon le principe du "pollueur-payeur" tel qu'il est inscrit dans la loi.

La Municipalité tient à relever le travail constructif qui a pu être fait avec la commission chargée de l'étude de ce dossier.

A l'issue de ce processus, la Municipalité propose, en remplacement des conteneurs roulants de 800 litres, l'installation de 3 conteneurs hors-sol de 3.8 m³, du type Smart-Line SL 150 de Villiger.

L'installation de ces 3 conteneurs sur la surface goudronnée dans la cour de la future administration communale améliorera l'aspect visuel du point de collecte des ordures ménagères et l'utilisation des équipements sera facilitée ainsi que l'accès pour les usagers et le camion de collecte.

Le couvert ainsi libéré, sera aménagé et sécurisé pour accueillir les élèves qui attendent d'être pris en charge par le bus scolaire.

Descriptif des coûts sur la base de 400 habitants selon le tableau annexé.

En se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général

- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*
- *Vu le préavis de la municipalité N° 2/2018 sur la location et la mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères*
- *Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du dossier des déchets, et celui de la commission des finances*

Décide

- *D'accepter la location-vente sur 3 ans de 3 conteneurs hors-sol de 3.8 m³, du type Smart-Line SL 150 de Villiger*
- *D'accepter l'installation des 3 conteneurs telle que décrite ci-dessus*
- *D'accepter l'aménagement du couvert actuel tel que proposé*



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Le Syndic

La Secrétaire

Michel Dubois

Christine Noverraz

Accepté par le Conseil Général dans sa séance du 25 avril 2018

La Présidente

La Secrétaire

Martine Richard

Barbara Liardet

Annexe : Descriptif des coûts sur la base de 400 habitants



Annexe : Tableau des coûts

Descriptif des coûts sur la base de 400 habitants

		Location/vente	Total 3 conteneurs
3	Conteneurs	CHF 2,800.00	CHF 8,400.00
	Collecte/ton	CHF 99.00	CHF -
	Transport/ton	CHF 25.00	CHF -
36	Durée du contrat/mois	CHF 80.15	CHF 8,656.20

			Par année
3	Total location-vente		CHF 2,885.40
50	Total collecte par an	CHF 99.00 / tonne	CHF 4,950.00
50	Total transport par an	CHF 25.00 / tonne	CHF 1,250.00
2	Lavage annuel	CHF 425.00	CHF 850.00
1	Frais de livraison	CHF 380.00	CHF 380.00
	Total par an		CHF 10,315.40
	Coût annuel global par habitant		CHF 25.80
	Coût annuel global par hab. dès la 4 ^{ème} année		CHF 17.60

(Ces montants s'entendent hors TVA)